

**FONDATION DU CENTRE DE RÉDAPTATION EN
DÉPENDANCE DE MONTRÉAL
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2024**

**FONDATION DU CENTRE DE RÉDAPTATION EN
DÉPENDANCE DE MONTRÉAL
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2024**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
État des résultats	6
État de l'évolution des actifs nets	7
Bilan	8
État des flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 18

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
FONDATION DU CENTRE DE RÉDAPTATION EN
DÉPENDANCE DE MONTRÉAL

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la FONDATION DU CENTRE DE RÉDAPTATION EN DÉPENDANCE DE MONTRÉAL (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles décrites dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire une partie de ses produits d'activités de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2024 et le 31 mars 2023, de l'actif à court terme au 31 mars 2024 et au 31 mars 2023, et des actifs nets au 1er avril 2023 et au 31 mars 2024 et 2023. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2023, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Sassi et associé¹ CPA inc.

Montréal, le 26 septembre 2024

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A133098

**FONDATION DU CENTRE DE RÉDAPTATION EN
DÉPENDANCE DE MONTRÉAL**

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	2024 Fonds admin. générale \$	2024 Fonds CRAN \$	2024 Total \$	2023 Total \$
PRODUITS				
Dons	67 422 \$	- \$	67 422 \$	41 969 \$
Campagne de financement	23 257	-	23 257	30 264
Revenus des frais de gestion	2 500	-	2 500	2 500
Cotisations	225	-	225	50
Intérêts	26 264	22 257	48 521	45 242
Dividendes	4 633	-	4 633	7 448
Gains sur disposition des placements	2 461	-	2 461	1 776
Gains sur la juste valeur des placements en actions de sociétés cotées en bourse	25 112	-	25 112	-
	151 874	22 257	174 131	129 249
CHARGES				
Salaires et charges sociales	168 371	-	168 371	153 904
Honoraires professionnels	17 173	2 500	19 673	41 773
Formation, déplacement et représentation	1 888	-	1 888	2 404
Frais collectes de fonds	-	-	-	544
Fournitures et communications	7 587	-	7 587	10 339
Intérêts et frais bancaires	2 214	-	2 214	2 421
Amortissement des immobilisations	437	-	437	341
Pertes sur la juste valeur des placements en actions de sociétés cotées en bourse	-	-	-	18 115
	197 670	2 500	200 170	229 841
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LES DONNS				
	(45 796)	19 757	(26 039)	(100 592)
DONS				
Projets CRDM (note 9)	8 856	-	8 856	4 533
Projets Fonds CRAN	-	3 726	3 726	-
	8 856	3 726	12 582	4 533
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES				
	(54 652) \$	16 031 \$	(38 621) \$	(105 125) \$

**FONDATION DU CENTRE DE RÉDAPTATION EN
DÉPENDANCE DE MONTRÉAL**

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	Fonds admin.		2024	2023
	générale	Fonds CRAN	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	541 421 \$	668 800 \$	1 210 221 \$	1 315 346 \$
Insuffisance des produits sur les charges	(54 652)	16 031	(38 621)	(105 125)
SOLDE À LA FIN	486 769 \$	684 831 \$	1 171 600 \$	1 210 221 \$

**FONDATION DU CENTRE DE RÉDAPTATION EN
DÉPENDANCE DE MONTRÉAL**

BILAN

AU 31 MARS 2024

	2024 Fonds admin. générale \$	2024 Fonds CRAN \$	2024 Total \$	2023 Total \$
ACTIF				
Actif à court terme				
Encaisse	254 558 \$	98 081 \$	352 639 \$	131 480 \$
Encaisse réservé	-	-	-	378 596
Débiteurs (note 5)	9 446	53 272	62 718	40 035
	264 004	151 353	415 357	550 111
PLACEMENT À LONG TERME (note 3)	306 917	163 606	470 523	780 829
PLACEMENTS RESERVÉS (note 4)	-	374 872	374 872	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	979	-	979	1 416
	571 900 \$	689 831 \$	1 261 731 \$	1 332 356 \$
PASSIF				
Passif à court terme				
Créditeurs (note 8)	71 155 \$	5 000 \$	76 155 \$	68 159 \$
Apports reportés (note 9)	13 976	-	13 976	13 976
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10)	-	-	-	40 000
	85 131	5 000	90 131	122 135
ACTIFS NETS				
AFFECTÉS	-	684 831	684 831	668 800
NON AFFECTÉS (note 13)	486 769	-	486 769	541 421
	486 769	684 831	1 171 600	1 210 221
	571 900 \$	689 831 \$	1 261 731 \$	1 332 356 \$

Pour le conseil d'administration

**FONDATION DU CENTRE DE RÉDAPTATION EN
DÉPENDANCE DE MONTRÉAL**

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	2024 \$	2023 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(38 621) \$	(105 125) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	437	341
Gains (pertes) sur la juste valeur des placements en actions de sociétés cotées en bourse	(25 112)	18 115
	(63 296)	(86 669)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(22 683)	6 666
Créditeurs	7 996	(12 428)
	(77 983)	(92 431)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition des placements	(55 253)	(44 466)
Dispositon des placements	15 799	453 161
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(1 204)
	(39 454)	407 491
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(40 000)	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(157 437)	315 060
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	510 076	195 016
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	352 639 \$	510 076 \$
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	352 639 \$	131 480 \$
Encaisse réservée	-	378 596
	352 639 \$	510 076 \$

FONDATION DU CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉPENDANCE DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2024

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La FONDATION DU CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉPENDANCE DE MONTRÉAL est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) 11 août 1980. Elle bénéficie d'une reconnaissance à titre d'organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est conséquemment exemptée des impôts sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

solliciter et de recueillir des dons pour aider les personnes desservies par le Centre de réadaptation en dépendance de Montréal qui ont des problèmes de toxicomanie, d'alcoolisme et de jeu excessif, afin d'assurer leur mieux-être et de combler des besoins non financés par le gouvernement.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les montants établis et les renseignements divulgués sur la base de ces estimations et hypothèses pourraient être différents des résultats réels.

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Les produits et les charges afférents aux projets CRAN, ainsi que les apports reçus à titre de dotation sont présentés dans le fonds CRAN. Les revenus des dividendes et d'intérêts ainsi que les gains et les pertes sur les ressources du fonds CRAN sont présentés dans le fonds CRAN.

Le coût non amorti des immobilisations ainsi que les emprunts contractés pour financer l'acquisition d'immobilisations sont présentés dans le fonds d'administration générale.

**FONDATION DU CENTRE DE RÉDAPTATION EN
DÉPENDANCE DE MONTRÉAL**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilité par fonds (suite)

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net.

Dans le fonds CRAN, les revenus de placements comprennent les revenus de dividendes et d'intérêts, les gains et pertes réalisés lors de la vente des placements, ainsi que les gains et pertes non matérialisés sur les placements évalués à la juste valeur.

Les dividendes et les intérêts non affectés sont constatés à titre de produits dans le fonds d'administration générale lorsqu'ils sont gagnés.

Campagne de financement

Les revenus de campagne de financement sont constatés à titre de produits lorsque les événements ont eu lieu.

Activités

Les produits d'activités sont constatés à titre de produits lorsque l'activité a été réalisée ou que les services ont été livrés.

Cotisations

Les cotisations sont constatés linéairement au cours de la période annuelle attribuable.

Apports reçus sous forme de services par les bénévoles

Les apports reçus sous forme de services peuvent être importants. Toutefois, il arrive souvent que ces apports ne soient pas comptabilisés en raison de problèmes d'enregistrement et d'évaluation. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

**FONDATION DU CENTRE DE RÉDAPTATION EN
DÉPENDANCE DE MONTRÉAL**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon les méthodes, les durées et les taux annuels indiqués ci-dessous.

	Méthodes	Taux et périodes
Mobilier et équipement	Amortissement dégressif	20 %
Équipement informatique	Amortissement dégressif	30 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Ventilation des charges communes

L'organisme ventile les charges relatives aux salaires et aux honoraires professionnels selon l'affectation du personnel à chacune des activités évaluées sur une base mensuelle. Les autres charges communes aux activités sont ventilées selon l'utilisation attribuable à chaque secteur. Les charges qui contribuent directement aux résultats d'un secteur sont portées directement au compte de ce secteur.

Dons aux PROJETS CRDM et au FONDS CRAN

Les dons aux PROJETS CDRM sont constatés lorsque l'octroi est entériné par le conseil d'administration.

**FONDATION DU CENTRE DE RÉDAPTATION EN
DÉPENDANCE DE MONTRÉAL**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale et finale

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements, des comptes clients et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs, des salaires et vacances à payer et de la dette à long terme.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

**FONDATION DU CENTRE DE RÉDAPTATION EN
DÉPENDANCE DE MONTRÉAL**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2024

3. PLACEMENT À LONG TERME

	2024	2023
	\$	\$
Fonds marchés monétaires	90 887 \$	432 453 \$
Placements en actions de sociétés cotées en bourse	216 030	184 770
Placement garanti lié aux marchés	163 606	163 606
	470 523 \$	780 829 \$

Du total des placements à long terme, 374 872 \$ sont réservés au FONDS CRAN (note 4) afin de se conformer à l'entente avec le Centre de recherche et d'aide pour narcomanes de Montréal CRAN inc. (note 11).

4. PLACEMENTS RESERVÉS

	2024	2023
	\$	\$
Fonds marchés monétaires	374 872 \$	- \$

5. DÉBITEURS

	2024	2023
	\$	\$
Comptes clients	2 324 \$	440 \$
Intérêts courus	53 273	33 837
À recevoir du Fonds CRAN	5 000	2 500
Taxes à la consommation	2 121	3 258
	62 718 \$	40 035 \$

**FONDATION DU CENTRE DE RÉADAPTATION EN
DÉPENDANCE DE MONTRÉAL**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2024

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2024	2023
	Coût	Amortissement	Valeur	Valeur
	\$	cumulé	nette	nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	5 372 \$	5 163 \$	209 \$	261 \$
Équipement informatique	6 447	5 677	770	1 155
	11 819 \$	10 840 \$	979 \$	1 416 \$

7. DÛ AU CENTRE DE RÉADAPTATION DE MONTRÉAL

En vertu d'une convention de location et d'exploitation d'un parc de stationnement intervenu entre le Centre Dollard-Cormier, l'institut universitaire sur les dépendances et La Fondation, le 17 septembre 2012, la Fondation exploite, pour le Centre, le parc de stationnement afin de générer des fonds permettant de poursuivre sa mission. En date du 31 mars 2024, la Fondation devait un montant de 45 305 \$ (2023 - 45 305 \$).

En date du 1er avril 2018, le CIUSSS Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal a repris la gestion du parc de stationnement.

8. CRÉDITEURS

	2024	2023
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	2 299 \$	- \$
Salaires à payer	3 084	3 084
Vacances à payer	5 001	2 004
Dû au Centre de réadaptation en dépendance de Montréal	45 305	45 305
Sommes à remettre à l'État	15 466	15 266
À payer au Fonds général	5 000	2 500
	76 155 \$	68 159 \$

**FONDATION DU CENTRE DE RÉADAPTATION EN
DÉPENDANCE DE MONTRÉAL**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2024

9. APPORTS REPORTÉS

Dans le cadre de sa mission, la FONDATION DU CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉPENDANCE DE MONTRÉAL octroie des sommes d'argent provenant des dons qu'elle reçoit pour des projets menés par ou avec le CRDM.

La variation survenue dans le solde des apports reportés est la suivante :

	Solde 31 mars 2023	Encaissements/ Entente	Constatés à titre de produits	Solde 31 mars 2024
	\$	\$	\$	\$
Micro-projets	10 966 \$	- \$	- \$	10 966 \$
Bourses d'études	3 010	-	-	3 010
	13 976 \$	- \$	- \$	13 976 \$

10. DETTE À LONG TERME

	2024	2023
	\$	\$
Emprunt, Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, au taux de 0,00 %, échéant en décembre 2023, remboursé en totalité durant l'exercice en cours	- \$	40 000 \$
Portion de la dette échéant au cours du prochain exercice	-	40 000
	- \$	- \$

11. AFFÉCTATION EXTERNE

La Fondation du Centre de réadaptation en dépendance de Montréal (Fondation CRDM) a reçu au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2018 la somme de 747 887 \$ provenant du Centre de recherche et d'aide pour narcomanes de Montréal CRAN inc., suite à la fermeture de cet établissement.

Les sommes encaissées doivent être réservées à un fonds affecté et demeurer dans ce fonds jusqu'à épuisement. De plus, les intérêts doivent être réinvestis dans ce fonds.

La variation survenue dans le solde des affectations est la suivante :

**FONDATION DU CENTRE DE RÉDAPTATION EN
DÉPENDANCE DE MONTRÉAL**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2024

11. AFFÉCTATION EXTERNE (suite)

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début	668 800 \$	640 381 \$
Encaissements	22 257	30 919
Honoraires	(2 500)	(2 500)
Projets Fonds CRAN	(3 726)	-
Solde à la fin	684 831 \$	668 800 \$

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2024 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

**FONDATION DU CENTRE DE RÉDAPTATION EN
DÉPENDANCE DE MONTRÉAL**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2024

13. ACTIFS NETS FONDS ADMINISTRATION GÉNÉRALE

La composition de l'actifs nets du Fonds Administration générale est la suivante:

	Investis en immobilisa- tions \$	Non affectés \$	2024 \$	2023 \$
Solde au début	1 416 \$	540 005 \$	541 421 \$	674 965 \$
Insuffisance des produits sur les charges	-	(54 652)	(54 652)	(133 544)
Amortissement des immobilisations	(437)	437	-	-
	979 \$	485 790 \$	486 769 \$	541 421 \$